



Février 2021

Pierre-Edouard MARTIN

Chargée de mission : Pauline AUCLAIR



Synthèse cycle de rencontres :

Des quartiers en transition – Rencontre n°1

Le renouvellement urbain à l'épreuve des changements climatiques

Table des matières

Introduction	2
1. Le réchauffement climatique, une réalité avec laquelle il faut composer	4
1.1 Phénomène du changement climatique, des effets notables à prévoir dans les Hauts de France	4
1.2 Un risque d'accroissement des inégalités à prendre en compte	8
2. Faire face à l'urgence climatique, un virage à engager dans les quartiers prioritaires	11
2.1 Renouvellement urbain, vers une intensification des projets sur le modèle de ville durable.....	11
2.1.1 Une implication de l'Anru dans les sujets des transitions	12
2.1.2 Entre innovation et transition : la Troisième Révolution Industrielle	16
2.2 Un modèle de transition reposant sur les potentiels du Bassin Minier	18
2.3 Rendre les citoyens acteurs des transitions	22
Conclusion	27



Introduction

Dès le mois de décembre la sentence est tombée, **l'année 2020 fut la plus chaude jamais enregistrée en France**. Le précédent record datait de 2018, la conclusion est sans équivoque, le réchauffement climatique est bel et bien présent et ses effets sont tangibles.

Cette information s'ajoute au contexte sanitaire de la pandémie liée au Covid (avec son plan de relance adossée), ce qui vient souligner, plus que jamais, **la nécessité de s'appuyer sur la transition** afin de transformer nos modèles économiques, de renforcer la résilience et la cohésion territoriale au sein des quartiers prioritaires.

A ce titre, la feuille de route définie par Nadia Hai, ministre déléguée à la Ville, en 2020 pose les nouvelles ambitions stratégiques pour la Politique de la ville qui s'articule autour de trois priorités que sont l'emploi, l'éducation et le renouvellement urbain.

Ainsi, il est précisé que la troisième priorité définie, qui concerne le renouvellement urbain, devra être davantage orientée vers **la transition écologique**.

Pour mémoire, doté d'une enveloppe de concours financiers globale de 10 milliards d'euros (5 Md€ avant 2018) sur le territoire national, **le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) représente 1 milliard d'euros de concours financiers sur la Région des Hauts-de-France (soit 10 % de l'enveloppe nationale)**.

Au travers de ce programme et de sa nouvelle feuille de route, l'Etat porte l'ambition forte de surmonter **les effets de fracture** et de **faire de la transition une véritable opportunité** dans le cadre des projets opérationnels de renouvellement urbain.



En complément, les quartiers prioritaires apparaissent comme **une cible territoriale prioritaire du plan de relance**. Dès le mois de novembre 2020, l'Etat s'est engagé pour que les habitants des quartiers prioritaires puissent bénéficier « très concrètement » des financements prévus.

Ce plan exceptionnel se concentre sur « **les secteurs structurants et porteurs d'emplois, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en renforçant la cohésion sociale et territoriale** ».

De ce fait, la mise en œuvre de certaines mesures, notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat, (avec une volonté d'engager des chantiers dès le début de l'année 2021), ou encore celle des logements sociaux devra intervenir en priorité dans les quartiers politique de la ville « **pour une relance juste et durable** ».

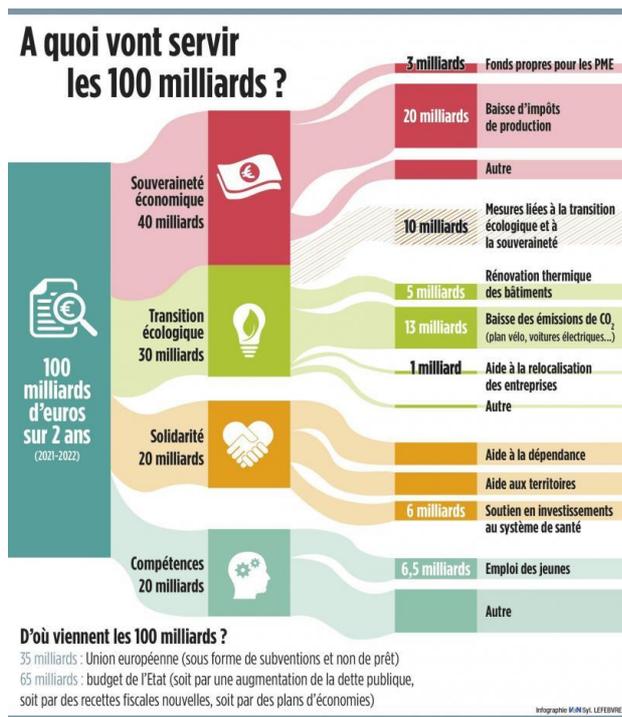


Figure 1 : ventilation des 100 milliards d'euros issus du plan de relance, la Voix du Nord

Le réchauffement climatique est un phénomène qui touche l'ensemble de la population. Toutefois, les habitants des quartiers prioritaires présentent des indicateurs de vulnérabilité qui induisent une plus grande sensibilité face aux situations de crise et par conséquent à ce phénomène.

Au-delà de la nécessité d'adaptation au réchauffement climatique, au travers notamment des opportunités que constituent les opérations de renouvellement urbain, l'enjeu est de faire des quartiers non pas des territoires en situation de rattrapage mais de véritables démonstrateurs des mutations à engager.

Dans cette perspective, la rencontre du 20 novembre 2020 a permis d'ouvrir le champ des possibles et de rendre intéressante et passionnante cette notion de transition, afin d'en faire un levier pour réduire les inégalités en créant de nouvelles dynamiques et du lien social allant au-delà de la transformation physique initiée par le NPNRU.



1. Le réchauffement climatique, une réalité avec laquelle il faut composer

La première partie de la rencontre avait pour enjeu de donner des clefs de compréhension au phénomène du réchauffement climatique et d'étayer scientifiquement celui-ci grâce à l'intervention du climatologue Jean Jouzel¹. Son propos s'est focalisé sur une présentation du phénomène, son impact sur la Région des Hauts de France ainsi que du poids sur les inégalités préexistantes. Ces dernières font partie de ses sujets de prédilection puisqu'il a contribué à l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) pour la justice climatique en France.

➤ 1.1 PHENOMENE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DES EFFETS NOTABLES A PREVOIR DANS LES HAUTS DE FRANCE

Aujourd'hui, le lien de causalité entre activités humaines, composition de l'atmosphère en gaz à effet de serre (GES) et réchauffement climatique est établi. En effet, les émissions anthropiques de GES ont doublé entre 1970 et 2019. Cette augmentation entraîne un stockage d'énergie dans les basses couches de l'atmosphère qui perturbe l'équilibre thermodynamique entre l'atmosphère, l'océan, les surfaces continentales et glaces. **Ce stockage d'énergie supplémentaire se répercute principalement sur les océans et glaces** avec pour conséquence **la fonte des glaciers** continentaux mais aussi du Groenland et de l'Antarctique. La visibilité et les impacts immédiats de cette conséquence (élévation niveau de la mer) permet au Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) de conclure que le réchauffement est sans équivoque et sans précédent. Cela démontre également qu'une large part de ce réchauffement est lié aux activités humaines.

En complément, les modélisations proposées par les scientifiques des effets des GES sur le climat démontrent un impact diffus des émissions. Ainsi, **la concentration actuelle en GES dans l'atmosphère produira encore des effets sur les deux prochaines décennies**. Les émissions des prochaines années sont donc décisives.

De cette manière, les projections démontrent que si rien n'est fait dans l'immédiat² pour lutter contre le réchauffement climatique, la concentration en GES provoquerait un réchauffement climatique moyen allant de 4 à 5 degrés pouvant atteindre plus de 10 degrés sur les espaces du grand Nord à l'horizon 2 100 (soit **un réchauffement 50 fois plus rapide** que le réchauffement produit par la nature entre le dernier « maximum glaciaire »³ et le début de la période actuelle).

Jean Jouzel nous rappelle que le réchauffement climatique « ne vient pas seul », il s'accompagne **d'effets collatéraux** classés par les scientifiques en 5 catégories :

- Acidification de l'océan (disparition des récifs coralliens) ;
- Phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, inondations, canicules, cyclone/ouragan/typhons) ;
- Phénomènes irréversibles (niveau de la mer, dégel du permafrost) ;
- Déclin de biodiversité et perte d'écosystèmes ;
- Risque pour les populations, mouvements de population, accès à la ressource en eau, santé, sécurité.

¹ Jean Jouzel est un scientifique mondialement reconnu sur le sujet de réchauffement climatique, il est ancien vice-président du GIEC, climatologue et expert à la convention citoyenne pour le climat

² Il s'agit du scénario dit « émetteur »

³ Le dernier maximum glaciaire (DMG) est la période au cours de laquelle le froid a atteint son ampleur maximale, à la fin de la dernière période glaciaire. Il est marqué par une extension extrême des calottes de glace et par un niveau des mers minimal.



En premier lieu, l'élévation du niveau de la mer induit par ce réchauffement entraîne une fragilisation des régions déjà exposées au **risque d'inondation par submersion marine**. Le risque pendant est celui de l'augmentation des périmètres de protections (plan de prévention des risques inondation PPRI) et par conséquent des secteurs inhabitables (augmentation des zones non urbanisables).



Figure 2 : cartes et estimations de la montée des eaux dans le Nord et le Pas-de-Calais, Institut de recherches Climate Central

Comme l'illustre la figure n°3, les impacts projetés sur les secteurs de la région des Hauts-de-France sont importants. Seront concernés : le dunkerquois, le boulonnais, le calaisis, l'audomarois et la baie de Somme.

L'année 2020 s'est conclue par l'annonce suivante : elle fut **la plus chaude jamais enregistrée en France**⁴. Cette affirmation se vérifie localement avec une augmentation des températures moyennes enregistrées par la station météo-France de la Métropole Lilloise.

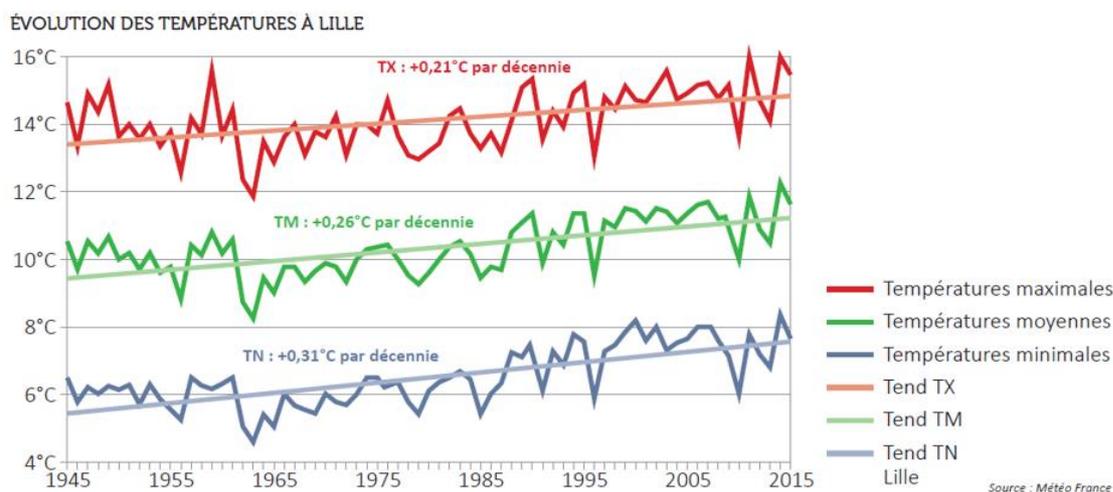


Figure 3 : évolution des températures sur la métropole lilloise, rapport ADULM à partir des données météo France

⁴ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/30/2020-annee-la-plus-chaude-jamais-enregistree-en-france_6064790_3244.html



En corollaire de ces températures élevées, **ces dernières années ont été marquées par des évènements climatiques plus intenses** : sécheresses importantes pendant la période estivale, tempêtes et pluies diluviennes en automne.

Sur le secteur régional, les périodes estivales successives ont connu une augmentation des températures comprenant **une exposition plus importante au risque de sécheresse**.

Les masses d'eau souterraines ont été les premières touchées, avec une diminution des réserves des nappes phréatiques. En effet, les niveaux de ces nappes ont été fortement impactés par le déficit pluviométrique pendant le printemps 2020, qui a vu les appels à économiser l'eau se multiplier. Le préfet du Nord, a d'ailleurs placé l'ensemble du département en état d'alerte sécheresse jusqu'au 15 septembre 2020⁵.

La période de sécheresse a provoqué une amplification du risque lié à **l'aléa retrait gonflement des argiles**. Cet aléa entraîne des mouvements de terrain qui fragilisent les constructions. Ces derniers sont directement liés à l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes (la sécheresse entraînant une rétractation des argiles et les pluies importantes un gonflement).

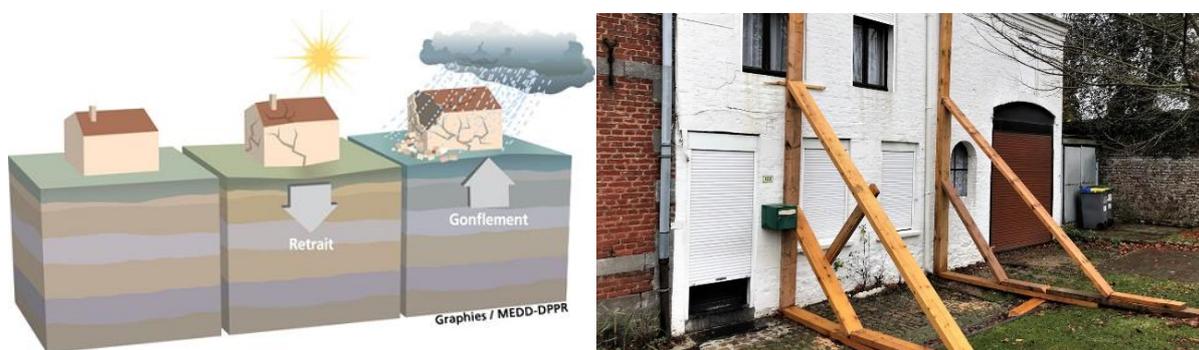


Figure 4 : le risque retrait-gonflement des argiles, préfecture du Nord, photo, la Voix du Nord

L'aggravation de cet aléa a amené au foisonnement des arrêtés de catastrophe naturelle dans le Nord. Toutefois, lorsque l'état de catastrophe naturelle n'est pas retenu cela laisse les ménages en proie à des coûts élevés de réparation / consolidation ne pouvant bénéficier d'une couverture par les organismes d'assurance. Ce qui pèse particulièrement sur les ménages fragiles⁶.

Cela amène à se questionner sur **l'adaptation des formes d'habitat aux nouveaux enjeux climatiques**⁷.

⁵ <https://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse/Secheresse> : informations relatives au décret sécheresse de 2020.

⁶ <https://www.lavoixdunord.fr/902366/article/2020-12-03/sinistres-de-la-secheresse-le-gouvernement-reclame-un-etat-des-lieux-et-des> : La Voix du Nord, 03 décembre 2020, une mission est lancée sur la gestion des dommages liés au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Elle aura quatre mois pour proposer des solutions de prévention et de prise en charge. Nord et Pas-de-Calais comptent près d'un millier de sinistrés concernés.

⁷ <https://www.lavoixdunord.fr/619595/article/2019-07-31/nos-habitats-sont-ils-adaptes-la-nouvelle-donne-climatique> : la Voix du Nord, 31 juillet 2019, « Face à des épisodes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, les maisons et immeubles d'habitation de la région peuvent-ils faire face ? Et que faire en cas de sinistre ? Premier volet de notre enquête avec un état des lieux sur les effets de la sécheresse ».



Un autre exemple illustre cette interrogation sous le prisme de notre conception globale de l'aménagement du territoire et des formes urbaines générées par **l'urbanisme moderne**.

L'intensification des épisodes de sécheresse et de canicule a mis au jour une nouvelle problématique urbaine sur la Métropole Lilloise. Il s'agit de **l'apparition d'îlots de chaleurs urbains (ICU)**. Ce phénomène, spécifique au climat urbain, a été explicité dans le cadre d'une étude réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole lilloise⁸.

Celle-ci a permis de réaliser un état des lieux cartographique, d'en mesurer l'ampleur et de le caractériser en fonction de l'occupation des sols. Il s'agissait in fine d'aboutir à des préconisations et des axes de solutions à appliquer aux principes de l'urbanisation métropolitaine.

« L'îlot de chaleur urbain (ICU) désigne **l'élévation localisée des températures enregistrées en milieu urbain** par rapport aux températures moyennes régionales ou aux zones rurales, naturelles et forestières. La mesure réalisée pour mettre en évidence le phénomène repose sur les températures maximales diurnes et nocturnes »⁹.

L'artificialisation et l'occupation des sols (revêtements goudronnés, bâtiments en matériaux tels que le verre, ciment, ou fer, ...) **augmentent l'inertie thermique** au sein des villes.

L'analyse cartographique réalisée à l'échelle de la métropole lilloise démontre que les secteurs situés en **quartier prioritaire de type grand ensemble** sont particulièrement exposés à ce phénomène. Ils apparaissent en effet parmi les tissus urbains les plus chauds en période caniculaire.



Figure 5 : l'effet d'îlot de chaleur urbain dans la métropole lilloise présentant un excédent de chaleur du centre-ville par rapport à la périphérie, avec une tendance à la ré-augmentation des températures sur les secteurs type grands ensembles (Roubaix et Tourcoing), rapport ICU AUDLM

⁸ Les îlots de chaleur urbains (ICU), étude réalisée par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de la Métropole Lilloise (ADULM) en 2017.

⁹ Ibid.



Cela s'explique par diverses raisons :

- **L'effet matériaux et l'aspect minéral** (grands parkings, importance des volumes et emprises des bâtiments, usage du béton et autres matériaux sombres qui favorisent l'inertie) ;
- Le manque de végétation (rase ou arborée) et d'eau ;
- **L'aspect « morphologie urbaine »**, notamment la compacité et la densité de certains secteurs qui favorisent la conservation de la chaleur et nuisent à la circulation du vent ;
- **L'effet anthropique** dû à la présence de véhicules à moteur qui réchauffent les chaussées (environ 1 degré).

L'apparition de tels phénomènes doit amener les professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire à prendre conscience des **évolutions radicales de l'environnement urbain**¹⁰. C'est le cas également des acteurs du renouvellement urbain, auxquels le défi de l'association des habitants aux mutations à engager s'impose.

► 1.2 UN RISQUE D'ACCROISSEMENT DES INEGALITES A PRENDRE EN COMPTE

En 2010, **le forum international de la justice climatique**, qui a permis de réunir des associations, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) ainsi que la société civile, a affirmé que la crise climatique n'était pas seulement liée au réchauffement planétaire mais qu'elle impactait l'ensemble des politiques publiques tant ses conséquences sont multiples (exposition aux risques, santé, développement économique et social, enjeu alimentaire accès à la ressource en eau, ...).

Des réponses internationales ont pu être données au travers des accords de Paris en 2015¹¹. Néanmoins, le manque d'outils réellement coercitifs¹² ayant accompagné les objectifs de réduction des émissions de GES auprès des Etats signataires ne solutionne pas les difficultés soulevées par la notion de justice climatique¹³.

¹⁰ Cette nécessité de prise de conscience est défendue par plusieurs ouvrages qui viennent éclairer la décision publique c'est le cas notamment de « Villes et changement climatique », sous la direction Jean-Jacques Terrin, nov.2015, Parenthèses.

¹¹ Les accords de Paris de 2015 marquent un tournant dans la lutte internationale contre le réchauffement climatique puisqu'ils contiennent pour la première fois des objectifs de seuils en matière d'émissions de GES.

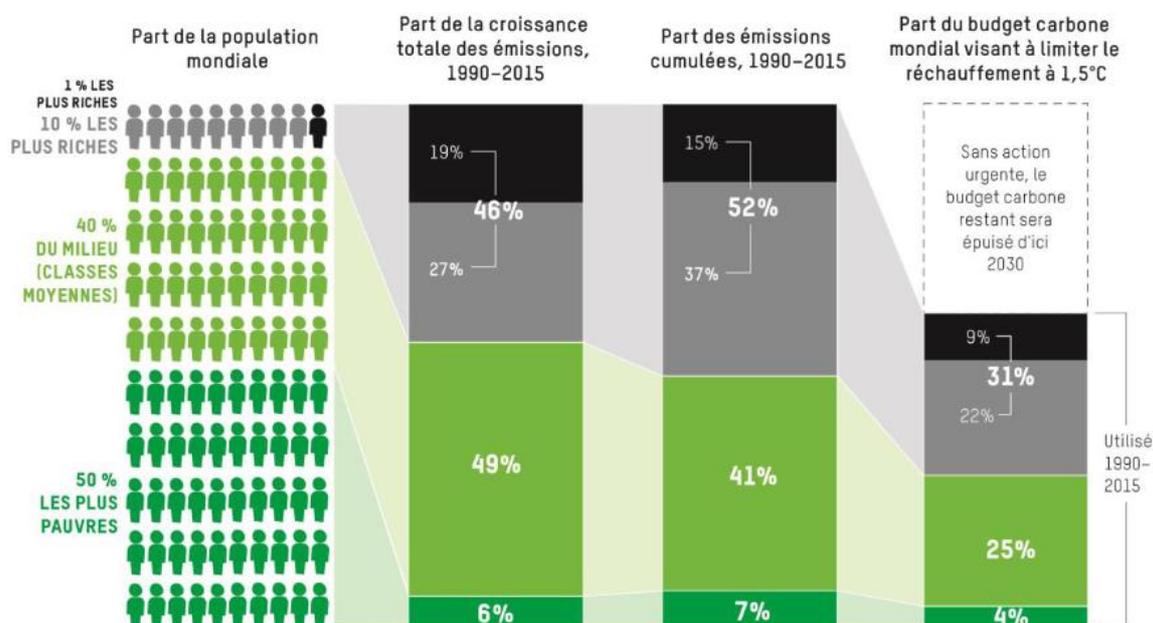
¹² L'absence de mécanisme de sanction est notamment critiqué.

¹³ https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/12/13/climat-cinq-ans-apres-l-accord-de-paris-un-sommet-mondial-aux-avancees-insuffisantes_6063200_3244.html : Cinq ans après ces accords, le bilan est certes celui d'une avancée mais qui reste insuffisante au regard des enjeux, cette conclusion est issue du sommet mondial sur l'ambition climatique à Bruxelles ayant eu lieu le 12 décembre 2020 de manière virtuelle.



L'état actuel des connaissances étaye de manière précise la teneur de ces inégalités et leur risque d'accroissement. C'est le cas notamment d'une étude récente réalisée par Oxfam et publiée en septembre 2020¹⁴ qui révèle des inégalités qualifiées d'extrêmes en matière d'émissions de Co2¹⁵.

Figure 6 : Synthèse des principales conclusions de la nouvelle recherche d'Oxfam et du SEI



Seuil de revenu par habitant-e en 2015 (PPA 2011) des 1 % les plus riches : 109 000 dollars ; 10 % les plus riches : 38 000 dollars ; 40 % du milieu (classes moyennes) : 6 000 dollars ; et 50 % les plus pauvres : moins de 6 000 dollars. Le budget carbone mondial en 1990 avait 33 % de chances de dépasser les 1,5°C : 1 250 Gt

Figure 6 : synthèse des principales conclusions du rapport d'Oxfam

A l'échelle nationale, il est à rappeler qu'une étude avait été réalisée par le Conseil Economique pour le Développement Durable en mai 2011¹⁶, plusieurs économistes, notamment Dominique Bureau et François Marical y indiquaient que « la quantité de CO2 induite par la consommation des ménages augmente avec le niveau de vie : la consommation des 20 % de ménages les plus modestes représente 11 % des émissions de CO2 alors que celles des 20 % de ménages les plus aisés est responsable de 29 % des émissions. Néanmoins, rapportée au niveau des dépenses, la consommation des ménages modestes est plus intense en CO2 que celle des ménages aisés. »¹⁷.

C'est également une des idées développées par Paul Ariès¹⁸ qui s'appuie sur une étude réalisée par l'ADEME « milieux urbains durables » qui démontre que l'empreinte carbone est plus élevée pour les milieux aisés que les classes populaires « les catégories socioprofessionnelles et les tranches de revenus les plus modestes affichent des niveaux d'émissions moindre ».

¹⁴ Enquête Oxfam « combattre les inégalités des émissions de CO2 » 21 septembre 2020,

<https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume-Rapport-Oxfam-Combattre-Inegalites-Emissions-CO2.pdf>

¹⁵ Il précisé au sein des conclusions du rapport d'étude que les 10% les plus riches de la population mondiale (env. 630 millions de personnes) étaient responsables de 52% des émissions de CO2 cumulées, soit près d'un tiers (31%) du budget carbone mondial au cours de ces seules 25 années.

¹⁶ Il s'agissait d'une étude sur la « Préservation de l'environnement, équité et accès aux services essentiels »

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Ecologie et cultures populaires, les modes de vie populaires au secours de la planète



Les conclusions de ces études illustrent de cette manière la notion de « sobriété subie »¹⁹ qui postule que **les populations qui sont les plus exposées aux risques issus du réchauffement climatique sont aussi celles dont les modes de vie ont le moins d'impact sur celui-ci.**

Jean Jouzel a rappelé la présentation en 2016 de l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) pour la justice climatique en France²⁰. Pour mémoire, l'objectif majeur de cet avis était d'établir des **préconisations de politique publique afin de limiter voire de réduire les inégalités sociales et économiques générées par le réchauffement climatique** constaté à l'échelle planétaire.

Il y est établi que l'accroissement des inégalités se situe à divers niveaux. D'une part il peut s'agir d'inégalités territoriales, liées à des **spécificités économiques existantes.**

A titre d'exemple, cet avis cite les secteurs très industrialisés, tels que le dunkerquois, considéré comme bassin sidérurgique régional, qui sont désormais soumis à la nécessaire réduction des énergies fossiles. Par conséquent, ces contraintes peuvent mener à une modification de l'activité et fragiliser l'économie locale, l'emploi et par ricochet les ménages du bassin d'emploi.

Les exemples de l'exacerbation de situations de fragilité économique et sociale préexistantes peuvent être plus localisés voire liés à des événements ponctuels. Jean Jouzel évoque l'exemple des catastrophes naturelles telles que les cyclones durant lesquels les bâtiments dits « de fortune » ont été les plus facilement détruits.

En outre, il précise que certaines **mesures prises pour lutter contre le réchauffement sont-elles mêmes vectrices d'inégalités.** L'augmentation de la taxe carbone telle qu'elle avait été pensée dans sa mouture initiale en est l'exemple. Celle-ci aurait en effet affecté les 10 % des revenus les plus faibles alors que ce sont les hauts revenus en termes absolus qui contribuent à l'augmentation de cette taxe. D'une manière générale la fiscalité verte cristallise les débats alimentés par l'accroissement des inégalités²¹.

Les quartiers prioritaires, par leurs caractéristiques intrinsèques (densité de population et de l'habitat, qualité du bâti, précarité énergétique, ...) ainsi que la concentration de ménages en situation de fragilité économique et sociale, sont de facto vulnérables aux situations de crises. Ce postulat est mis en lumière par la conjoncture pandémique que nous connaissons²².

D'où cette nécessité de **mettre en œuvre de nouveaux outils et leviers issus des transitions afin de favoriser la résilience de ces territoires face aux bouleversements actuels et à venir.**

¹⁹ Voir Bruno Villalba « Sobriété : ce que les pauvres ont à nous dire »

²⁰ Jean Jouzel et Agnès Michelot, l'objectif central de la justice climatique est de tout faire pour que le réchauffement climatique n'accroisse pas les inégalités.

²¹ <https://www.leparisien.fr/economie/la-fiscalite-verte-creuse-les-inegalites-sociales-28-10-2020-8405327.php> : La fiscalité énergétique représente 4,5 % du revenu total des 20 % des ménages les plus modestes, soit trois fois plus que pour les 20 % ménages les plus riches.

²² Cette affirmation a été reconnue dès le début du premier confinement, comme cette émission datée du mois d'avril sur France culture en témoigne : <https://www.franceculture.fr/emissions/la-question-du-jour/banlieues-comment-la-crise-sanitaire-et-economique-frappe-les-quartiers-populaires>

De même que cet article du Monde daté du 18 avril 2020 :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/04/18/coronavirus-le-confinement-a-considerablement-aggrave-la-situation-dans-les-quartiers-defavorises_6037000_3232.html

Cela a conduit le réseau des centres de ressources Politique de la ville à produire une note détaillée d'éclairer la réflexion locale et nationale quant à l'épidémie et son impact sur les habitant.e.s des quartiers prioritaires ainsi que sur le fonctionnement des écosystèmes d'acteurs locaux : <http://www.reseau-crpv.fr/publication/limpact-de-la-crise-liee-au-covid-19-sur-les-habitant-e-s-des-quartiers-prioritaires-de-la-politique-de-la-ville/>



2. Faire face à l'urgence climatique, un virage à engager dans les quartiers prioritaires

Les dispositifs existants en matière de politique de la ville affichent l'ambition d'une réduction des inégalités sociales territoriales. Toutefois, face à la montée en puissance des enjeux en matière de réchauffement climatique, ces dispositifs, en particulier le renouvellement urbain, se révèlent comme de **véritables opportunités d'engager des réflexions autour de la transition**. Par conséquent, l'intention n'est plus de rattraper un retard, mais plutôt d'expérimenter de nouveaux modèles et solutions.

La partie suivante propose un tour d'horizon des différents leviers et initiatives à l'œuvre qui tirent leur origine du modèle des transitions et qui s'appliquent à la géographie prioritaire.

► 2.1 RENOUVELLEMENT URBAIN, VERS UNE INTENSIFICATION DES PROJETS SUR LE MODELE DE VILLE DURABLE

Les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au sens large sont sensibilisés aux grands principes du Développement Durable (améliorer la qualité de vie, réduire les émissions de gaz à effet de serre, conforter l'économie locale tout en préservant les ressources naturelles et les paysages, ...).

Le développement durable amène à se projeter sur **la ville de demain**, ce qui interroge sur la définition de celle-ci dans le contexte du renouvellement urbain.

Dans cette perspective, comme mentionné en introduction, la feuille de route nationale pour la Politique de la ville, définie récemment par l'Etat, ambitionne d'axer d'avantage le renouvellement urbain sur la transition. Sur les Hauts de France, l'engagement d'une démarche de Troisième Révolution Industrielle dessine les contours de cette ville durable.



2.1.1 Une implication de l'Anru dans les sujets des transitions

Les habitants des quartiers concernés par un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) cumulent un certain nombre **d'indicateurs de fragilité et de difficultés qui les exposent d'avantage aux risques et nuisances environnementaux**. Les caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères de ces quartiers renforcent cette vulnérabilité. C'est le cas notamment des difficultés économiques accentuées par des logements souvent peu performants thermiquement qui pèsent sur le reste à vivre des ménages. Ce qui aboutit à des situations de précarité énergétique.

Il est donc légitime de penser qu'une augmentation des températures et qu'une intensification des événements climatiques extrêmes pèse d'autant plus sur ces périmètres spécifiques.

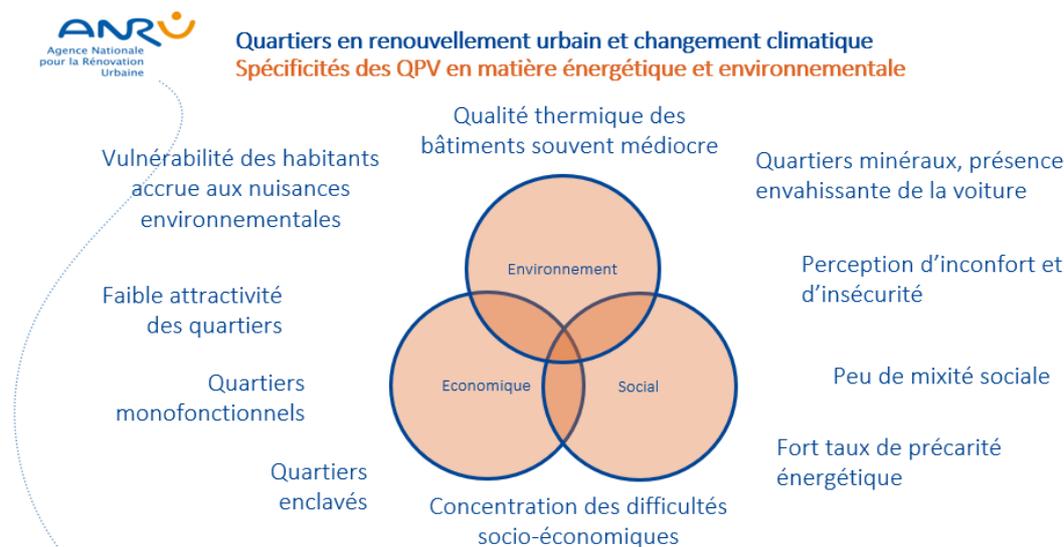


Figure 7 : schéma des difficultés quartiers Anru en matière énergétique et environnementale, Anru

L'Anru, par l'intermédiaire de sa conception normée du projet de renouvellement urbain et du levier financier induit, porte une vision favorable à la transition écologique, économique et sociale dans les quartiers.

L'article 3 du Règlement Général (RGA)²³ rappelle que l'Agence porte une attention particulière à la qualité et l'ambition des projets déposés par les maîtres d'ouvrage. Afin d'analyser celles-ci, elle fixe un certain nombre **d'objectifs incontournables**, au sein desquels des références plus au moins directes avec le sujet de la transition sont effectuées :

- « Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers »
- « Adapter la densité du quartier à son environnement » ;
- « Renforcer l'ouverture du quartier » ;
- « Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité [...] anticipant les évolutions et mutations futures ».

²³ Titre Ier les critères d'appréciation et de recevabilité des projets de renouvellement urbain, article 3 La qualité du projet urbain, p.10



D'autres dispositions posent les jalons de la transition sur différents aspects des projets de renouvellement urbain (PRU) et des niveaux de performance attendus :

- **L'efficacité énergétique** : « Les enjeux énergétiques (performance des bâtiments et approvisionnement en chaleur renouvelable notamment) doivent être appréhendés à l'échelle du quartier pour mieux prioriser les interventions et optimiser la maîtrise des charges des habitants. [...] De manière générale, une approche environnementale globale est attendue pour limiter la consommation des ressources (eau, déchets...) et favoriser l'adaptation aux changements climatiques » ;
- **La démarche intégrée écoquartier** « Les collectivités sont invitées à s'appuyer sur la démarche Ecoquartier » (cf. engagement n°16 : « Produire un urbanisme permettant d'anticiper et de s'adapter aux changements climatiques et aux risques ») ;
- **La performance thermique exigée pour les opérations de construction et de réhabilitation** « Seules les opérations de requalification [...] qui obtiennent a minima le label « haute performance énergétique rénovation » sont finançables. Les opérations obtenant le label « BBC rénovation » donnent lieu à une majoration ».

En complément, les subventions accordées au titre du programme de renouvellement urbain peuvent prétendre à une **bonification²⁴ si les opérations s'inscrivent dans une démarche d'excellence** : « Les aides [...] peuvent faire l'objet de modulations à la hausse pour les PRU qui s'inscrivent dans une logique d'excellence sur une ou plusieurs thématiques » (ces dispositions sont par exemple applicables pour des projets d'atténuation carbone ou d'adaptation au changement climatique qui seraient exemplaires).

Le déclenchement récent de la phase opérationnelle du NPNRU, donne désormais une visibilité aux opérations engagées et projetées. Quelques exemples soulignent ainsi une volonté d'adaptation au changement climatique. Parmi ces exemples, le projet du quartier Aigues-Douces et la Lègue de Port de Bouc sur la Métropole d'Aix-Marseille-Provence fait partie des pionniers en matière de **lutte contre les îlots de chaleur urbains**. Celui-ci repose sur un système d'arrosage urbain en eau du canal de Provence (qui serait alimenté par un réseau de chaleur thalasso-thermique).

La question des ICU est également abordée en région parisienne, notamment sur le site de Mantes la Jolie (quartier du Val Fourré). Ce projet repose sur une végétalisation importante des espaces et une réutilisation de l'eau pluviale. Une station de mesure permet de suivre l'évolution de l'îlot de chaleur afin de pouvoir mettre en œuvre des actions préventives.

Les interventions sur le cadre bâti et plus particulièrement le logement démontrent un réel investissement des bailleurs pour l'adaptation au changement climatique. Cela passe par la réduction des consommations énergétiques avec plusieurs projets qualifiés de « bas carbone » dont certains sur les Hauts de France. *Nota, la partie relative au bâtiment fera l'objet d'une rencontre dédiée, de ce fait nous n'entrerons pas dans les détails des projets ici.*



Figure 8 : PRU de l'îlot des peintres, Grande Synthe, jardins en pieds d'immeuble et bâtiments passifs

²⁴ Titre II la nature des opérations aidées et les conditions d'attribution des concours financiers – 1. Les conditions générales de financement des opérations – 1.1. Les concours financiers attribués par l'Agence, p.17



En parallèle, les projets de renouvellement urbain peuvent faire l'objet **d'accompagnements spécifiques qui déclenchent des financements complémentaires**. Le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) en fait partie. A ce titre, l'Anru est opérateur de 9 programmes, en faveur de la jeunesse, de la ville et des territoires durables.

Certains de ces programmes visent spécifiquement la transition au sein des quartiers. Des subventions ont été ouvertes par la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 au titre de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (VDS). Cette action vise notamment à **accompagner l'innovation au service de l'excellence énergétique et environnementale**.



Figure 9 : plaquette de communication PIA VDI

Deux projets ont été retenus sur la Métropole Européenne de Lille :

- Quartier Concorde à Lille : pour un quartier à « santé positive » comprenant la conception d'un ouvrage visant à isoler le quartier des nuisances issues du périphérique de Lille (bruit et qualité de l'air) ;
- Quartier du Pile à Roubaix : pour le dispositif des « maisons à 1 euro », visant à un accompagnement à l'auto-réhabilitation sur le parc privé ancien dégradé ;

Un PIA « territoires d'innovation » (TI) a été institué par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2017 avec 25 lauréats parmi lesquels la Métropole Européenne de Lille et la C.A du Boulonnais ont été retenus.

En outre, ce programme initie **la démarche ANRU +** qui vise à renforcer l'innovation et les investissements au sein des projets de renouvellement urbains. Le déploiement d'innovations sociales, environnementales et économiques est notamment visé.

.....

Le club ANRU + rassemble les 19 territoires lauréats du PIA VDS et les 25 du PIA TI ainsi que plusieurs autres territoires tels que la C.A Maubeuge Val de Sambre, la C.A du Calaisis et la C.A de Lens-Liévin. Dans ce cadre des groupes de travail portant sur la performance énergétique et environnementale ont notamment été proposés.

.....



Dans l'optique de promouvoir l'émergence de la ville durable, l'Agence a lancé en 2020 l'**Appel à Projet « quartiers fertiles »**. L'ancien Ministre délégué à la Ville, Julien Denormandie, est à l'origine de cette initiative.

Lors de l'annonce des 27 premiers lauréats de cet appel à projet le 07 décembre 2020²⁵, la Ministre déléguée à la Ville, Nadia Hai, a rappelé **la nécessité d'inscrire la transition écologique dans le quotidien des habitants**. Cette nécessité prend d'autant plus de sens dans le contexte actuel et doit irriguer les ambitions portées au sein du plan de relance.



Figure 10 : visuels projetés lors de l'annonce des 27 quartiers retenus au titre de l'AAP quartiers fertiles, 07 décembre 2020

Par conséquent, il a été décidé de prolonger cet appel à projet afin de répondre aux enjeux de FranceRelance qui s'appuient sur la transition et la résilience des territoires.

En conclusion, la réglementation de l'Anru ainsi que les divers outils d'accompagnement et de partenariat déployés démontrent une prise en compte des principes de la ville durable (maîtrise de l'extension urbaine, végétalisation, intégration des trames vertes et bleues, rénovations thermiques ...) au service de la lutte contre les changements climatiques.

Cependant, au regard des projets définis à l'issue de la phase préfigurative du NPNRU, **les opérations qui apportent de réelles solutions à l'urgence climatique restent encore isolées et ont du mal à « faire système »**. Le constat fait par l'Agence est donc que l'impact reste encore relatif. Le défi qu'elle se fixe est de massifier et de généraliser les solutions et exemples via une vision globale et cohérente.

Cela passe par des Appels à projet qui répondent à ces nouveaux enjeux, tels que celui sur les quartiers fertiles. Ce qui a permis aux porteurs de projet d'intégrer des concepts intéressants de «solutions fondées sur la nature», de «services écosystémiques» et de «résilience» aux opérations programmées.

Pourtant, la généralisation des solutions fait peser le risque d'aboutir à des modèles stéréotypés de projets qui produisent une invisibilisation des pratiques et rapports au territoire préexistants. C'est pourquoi ces opérations doivent reposer sur des études qualitatives préalables ainsi que les dispositifs de concertation voire de co-construction.

²⁵ <https://www.anru.fr/actualites/decouvrez-les-27-premiers-laureats-de-quartiers-fertiles>, l'ANRU et ses partenaires ont révélé lundi 7 décembre 2020 les premiers lauréats sélectionnés pour l'appel à projets Les Quartiers Fertiles. Avec leurs projets innovants et structurants, ces porteurs de projets vont faire pousser l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain.



2.1.2 Entre innovation et transition : la Troisième Révolution Industrielle

Consciente de l'enjeu que constitue la Politique de la ville et le renouvellement urbain pour le territoire des Hauts-de-France, la Région a délibéré le 02 février 2017 afin de dédier 240 millions d'euros au NPNRU. Nota, le premier programme de l'Anru avait déjà fait l'objet d'importants financements de la part du Conseil Régional.

Cette **politique volontariste de la Région** lui permet d'accompagner des opérations issues de ses champs d'intervention prioritaires dont la **Troisième Révolution Industrielle (REV 3 ou TRI)**²⁶ fait partie. Née en 2013, la Rev 3 acte que l'usage des énergies fossiles touche à sa fin en raison du réchauffement climatique provoqué par ce modèle. C'est pourquoi, cette démarche vise à accompagner un « nouveau récit économique pouvant nous mener vers un avenir plus équitable et durable ».

Un référentiel TRI général suivi de référentiels ressources irriguent les politiques prioritaires de la Région des Hauts de France. C'est le cas du référentiel ressource sur le Renouvellement Urbain.

La TRI est « au cœur des enjeux liant la sobriété et l'efficacité énergétique, la logique de développement territorial intégré, leur contribution à l'optimisation des conditions d'exploitation des réseaux et l'implication des habitants et des utilisateurs finaux. Les deux autres priorités régionales sont cohérentes avec la TRI puisqu'il s'agit d'une part d'améliorer l'attractivité des quartiers en développant l'innovation et les nouvelles technologies, d'autre part de renforcer le développement économique avec des effets attendus en termes de création d'activités et d'emplois. »

Ce référentiel ressource a été conçu à destination des maîtres d'ouvrage des projets de renouvellement urbain sur le territoire régional. Il peut s'agir aussi bien des collectivités territoriales (EPCI, communes) que des bailleurs sociaux, mais aussi des prestataires (bureaux d'étude, architectes, ...), acteurs associatifs et habitants.

Il décline les 6 objectifs incontournables définis par l'ANRU (cf. 3.2 du RGA de l'Anru) sous le prisme des piliers de la Troisième Révolution Industrielle.



Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique



Réaliser des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions et mutations futures



Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique



Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées



Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants



Améliorer l'attractivité des quartiers ANRU en intégrant les objectifs de la TRI

Figure 11 : référentiel ressource TRI et renouvellement urbain, région des Hauts de France

²⁶ <https://rev3.fr/comprendre/origine/> : Rev3, Troisième révolution industrielle en Hauts-de-France, est née en 2013, de la rencontre des projets existants dans notre région et la vision de l'économiste Jeremy Rifkin, auteur de l'ouvrage de référence « La troisième révolution industrielle, la REV 3 fait partie des trois priorités du Conseil Régional des Hauts de France



Le référentiel est composé autour de **fiches ressources** qui sont illustrées d'exemples. Cette capitalisation permet de comprendre les approches et spécificités de cette démarche afin de venir enrichir les opérations issues du NPNRU. Il s'agit en somme d'« ouvrir le champ des possibles ».

L'intégration des habitants dans ces démarches fait partie des priorités de ce document et est au cœur de la politique TRI menée à la Région. Ainsi, il est mentionné que « *l'engagement des habitants dans une transition sociale et écologique que proposent conjointement le NPNRU et la TRI, c'est bien ce mieux-vivre ensemble qui est visé* ».

Cette vision amène à s'interroger sur la formation et la montée en compétence des habitants sur ces thématiques.

En pratique, ce modèle peine encore à essaimer au sein des projets de renouvellement urbain, hormis sur ses territoires emblématiques tels que la commune de Fourmies. La stratégie Rev 3 de cette dernière repose sur le triptyque **mobilités** (développement d'une maison de la mobilité), **efficacité énergétique** (lutte contre la précarité énergétique via le guichet énergétique) et **numérique** (développement d'un tiers-lieu autour du numérique le l@bo²⁷). Cette stratégie s'incarne également dans un quartier labellisé Rev 3 sur lequel des opérations de reconstitution de l'offre issues du NPNRU (démolition des ensembles d'habitat ouvrier « Cour Carrée et Michel Dubois ») devraient voir le jour.

²⁷ <https://le-labo.fourmies.fr/rev3/> : stratégie Rev 3 de la commune de Fourmies



► 2.2 UN MODELE DE TRANSITION REPOSANT SUR LES POTENTIELS DU BASSIN MINIER

Le Bassin Minier fait partie des pionniers de la transition puisqu'il a fallu **inventer le territoire de l'après-mine dès les années soixante-dix**.

L'activité houillère a permis au Bassin Minier de se développer de manière fulgurante pendant près de deux siècles. Cela a eu pour conséquence de marquer irrémédiablement le paysage et l'organisation des villes autour du triptyque chevalement/terril/cité ainsi que l'économie qui était hyper spécialisée.

La fin de cette activité a plongé le Bassin Minier dans une importante crise économique et sociale ayant nécessité une longue reconversion qui continue d'opérer.

Aujourd'hui encore, les stigmates de cette crise sont présents. La géographie prioritaire en est le témoignage puisqu'elle se concentre sur l'ancien corridor minier (cf. figure 12 : 88 quartiers retenus en politique de la ville). Le renouvellement urbain s'incarne dans **deux dispositifs opérationnels** que sont le NPNRU (10 quartiers d'intérêt régional et 4 quartiers d'intérêt national) mais aussi l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) qui est propre à ce territoire.

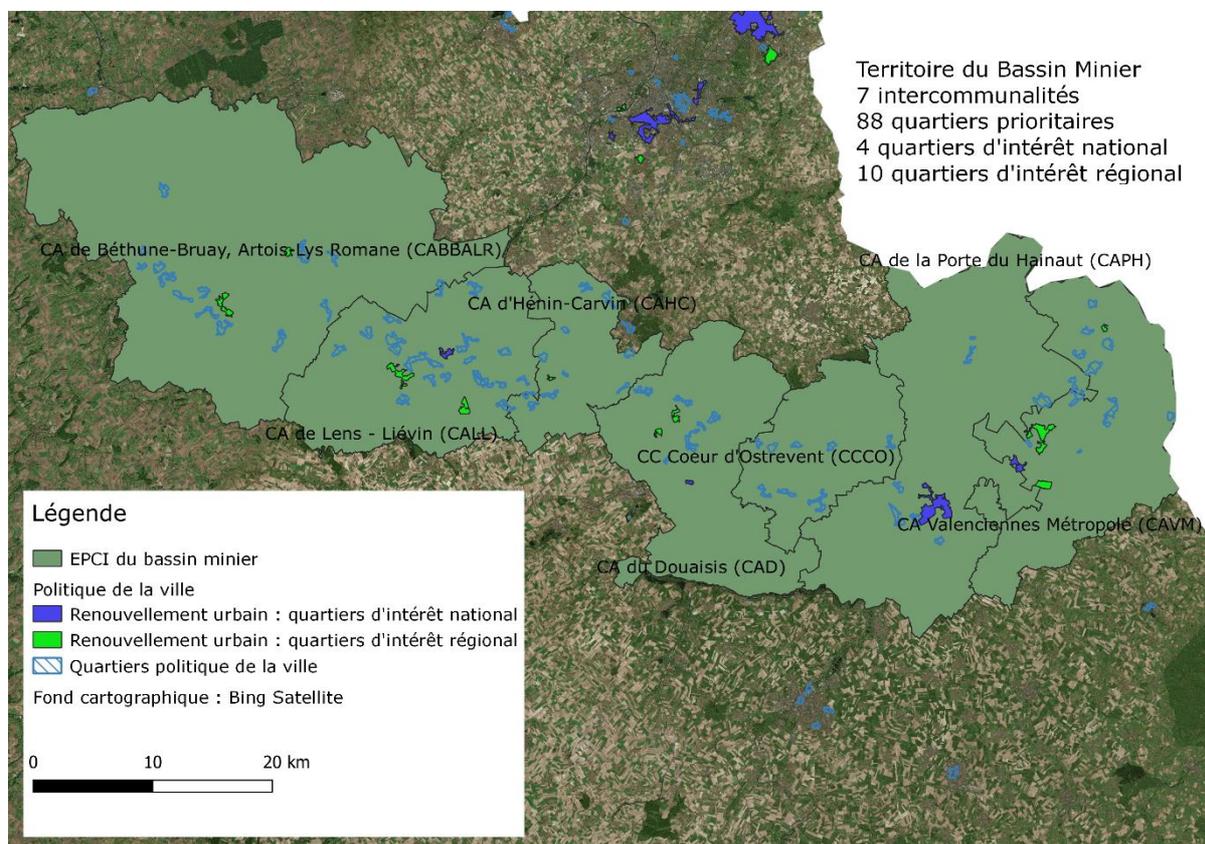


Figure 12 : situation du Bassin Minier



Une stratégie d'ensemble, notamment portée par **la Mission Bassin Minier (MBM)**, a œuvré pour la valorisation des paysages et d'un patrimoine minier remarquable qui forment un ensemble singulier (chaîne de terrils, carreaux de fosse, cités minières, chevalements, puits de mines, ...).

Dans le cadre de la restructuration du territoire, la reconquête environnementale et paysagère fait partie des enjeux portés par les Politiques locales et la Mission Bassin Minier. Cette reconquête repose sur une richesse des **éléments supports à la trame verte et bleue** qui composent le territoire²⁸. La stratégie de renouveau du Bassin Minier est donc axée sur la mise en valeur de ces éléments.

Ces espaces de natures accueillent de véritables pôles de loisirs qui profitent aux habitants du territoire tout en permettant le développement d'une offre touristique. Parmi les espaces de nature remarquables, les forêts et boisements suivants peuvent être cités :

- Le bois des Dames ;
- La forêt domaniale de Vimy ;
- Le bois de Phalempin ;
- La forêt de Marchiennes ;
- La forêt de Raismes, Saint Amand et Wallers.

Certains terrils et zones d'affaissement ont permis l'aménagement de véritable bases nautiques comme la base de loisirs des Argales ou de Raismes, qui accueillent des activités estivales diverses (location de paddle, canoé, ...).

De nombreux sentiers et circuits pédestres sont réaménagés grâce au réseau des cavaliers (anciennes voies ferrées minières) sur plus de 120 kilomètres.

Le Bassin Minier accueille également des événements sportifs qui invitent à la découverte de ce patrimoine naturel si spécifique. C'est le cas notamment du trail des pyramides noires et du marathon de la route du Louvre. Le territoire est également propice à l'organisation des épreuves nationales de cross-country, comme c'est le cas à Harnes avec le bois de Florimond, épreuve labélisée « *régional FFA* ».

²⁸ <http://www.missionbassinminier.org/nos-chantiers/trame-verte-et-bleue/la-trame-verte-et-bleue.html> Plus de 200 ans d'industrialisation minière ont fortement bouleversé les territoires de la région en laissant des empreintes profondes dans le paysage. Longtemps contre-exemple du développement durable, l'ancien bassin minier de la région s'y inscrit aujourd'hui avec détermination.



D'autre part, le territoire comporte de nombreuses cités minières au bâti souvent décrié. En cause notamment : le vieillissement et la performance thermique de ce patrimoine ainsi qu'une inadaptation à la composition des ménages du territoire (surreprésentation des T4 : monotypique) et aux modes de vie actuels (problématiques d'intimité, de dimensionnement des pièces à vivre, ...) ²⁹.

L'ERBM œuvre donc pour **la transition et la réadaptation de ce patrimoine aux modes de vie actuels** en s'appuyant sur des logiques d'aménagement d'ensemble, de peuplement, de réintégration dans le fonctionnement global qui correspondent aux dispositifs du NPNRU avec un volet spécifique sur la restructuration et la rénovation du bâti.



Figure 13 : la cité des électriciens Bruay la Buissière, "d'hier à demain", <https://www.citedeselectriciens.fr/fr/la-cite/dhier-demain>

Certaines formes de mutations économiques ont émergé sur le modèle des transitions. Quelques exemples peuvent être donnés en ce sens. Sur la C.A de Béthune - Bruay - Artois - Lys-Romane, le parc des Industries Artois Flandres à Douvrin comprenant La Française Mécanique porte une stratégie écoresponsable avec des bâtiments à énergie positive. Il s'agit d'une des zones d'activités les plus importantes de la région en termes de nombre d'emplois et de chiffres d'affaire cumulés.

Sur le secteur du valenciennois, le Parc d'Activités de la Vallée de l'Escaut (PAVE) a permis la reconversion de friches industrielles et accueille l'usine Toyota qui fait partie des pôles d'excellence des politiques de développement économique de la métropole de Valenciennes. Sur ce même territoire est à citer le parc des Rives Créatives de l'Escaut, labellisé Parc d'Innovation, qui dispose de formations autour du numérique, d'un incubateur pour la création d'entreprises ainsi que la Cité des Congrès de Valenciennes.

Les collectivités territoriales ont fait du **traitement des espaces de friches industrielles** un élément clef de leur stratégie de transition afin de contrecarrer l'étalement urbain.

A ce titre, un projet de renouveau urbain a vu le jour sur la commune de Méricourt (située sur la C.A Lens Liévin) sur une ancienne friche minière de 7 hectares. Celle-ci a créé un trait d'union entre le quartier prioritaire ³⁰ « Méricourt coron » et le reste de la commune « Méricourt village ».

La première étape de ce projet était notamment la construction d'un équipement créateur de lien, une médiathèque rebaptisée l'Espace Culturel de la Gare. Puis, il a été envisagé de poursuivre l'aménagement du site en entrant dans une démarche de labellisation écoquartier.

²⁹ <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/42998/265290/file/Dossier%20de%20presse%20-%20Renouveau%20du%20bassin%20minier%20du%20NPDC%20nov%202019-1.pdf> Dossier de presse de l'ERBM, le patrimoine des cités minières appartient en majeure partie au bailleur Maison&Cité. Ces sites présentent des difficultés économiques et sociales qui s'ajoutent aux problématiques urbaines, architecturales et environnementales, ce qui justifie un classement fréquent en géographie prioritaire.

³⁰ QP062045 Quartier du Maroc – La Canche



Les critères issus de cette labellisation ont permis d'afficher des objectifs ambitieux au quartier naissant :

- Bâtiments éco-responsables et intelligents (équipements publics et logements sociaux) ;
- Aménagements paysagers qualitatifs, plantation de végétaux ;
- Mobilités douces et transport en commun ;
- Prise en compte des besoins et idées des habitants.

Pourtant, en dépit de telles initiatives, il est à rappeler que les territoires du Bassin Minier ont été fortement marqués, ces dernières décennies, par **le phénomène de périurbanisation**³¹. L'attractivité du coût du foncier de ces espaces a contribué à amplifier le constat d'une **déprise démographique** dans les centres des anciennes villes minières. Ce phénomène touche particulièrement les communes de Lens et de Douai qui flirtent avec les 16 % de vacance³².

Enfin, il est impossible de faire abstraction de la commune de Loos en Gohelle lorsqu'est évoquée la transition sur le Bassin Minier. La stratégie menée autour du développement durable portée par le maire écologiste Jean-François Caron fait partie des exemples symboliques en France.



Figure 14 : ceinture verte Loos en Gohelle, source CD2E

Cette stratégie repose sur « l'intelligence collective » et un processus démocratique inclusif. Grâce à cette démarche, la nécessité de rendre les citoyens acteurs des transitions a fait son chemin et a essaimé sur le territoire régional.

³¹ Constat des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et de la MBM dans son observatoire sociodémographique

³² RP INSEE 2017



► 2.3 RENDRE LES CITOYENS ACTEURS DES TRANSITIONS

Comme évoqué au sein des parties précédentes, le sujet des transitions est largement porté par les politiques territoriales ainsi que par les partenaires du renouvellement urbain comme l'Anru et le Conseil Régional Hauts-de-France.

Il est toutefois légitime de se demander quel en est le relais auprès des populations locales et habitants de quartiers prioritaires. En effet, comme évoqué par le Centre de Ressource Développement Durable (CERDD) « **la transition écologique doit aussi passer par une transition démocratique afin de repenser les modes de conduites de l'action locale** ».

Partant de ce constat, le CERDD mobilise les citoyens au travers de deux programmes que sont :

- **Le réseau des ambassadeurs du Développement Durable** : réseau qui sensibilise au réchauffement climatique et révèle des mises en application concrètes auprès des collectivités mais aussi des habitants. Le CERDD considère que les quartiers prioritaires sont une cible renforcée au sein des ambassadeurs ;
- **Les territoires participatifs**, dans une volonté d'élargir la dynamique participative.

Ces dernières années, l'acception de la citoyenneté a connu une évolution grâce à de nouvelles pratiques³³. Ce postulat a fait son chemin et nombreuses sont les initiatives qui l'illustrent sur le territoire régional. Celles-ci portent sur diverses pistes de réponses et angles d'approche.

La première strate de cette démarche repose sur la sensibilisation et l'information. La commune de Le Portel a fait le choix d'orienter un poste entièrement dédié au développement durable au sein de son centre-social³⁴.

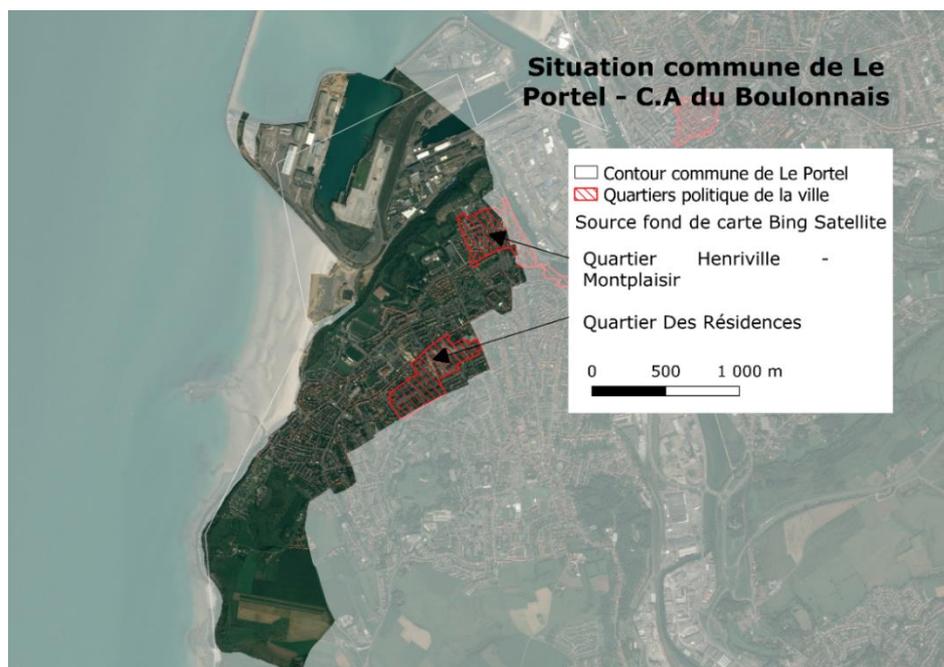


Figure 15 : Situation commune de Le Portel et ses deux quartiers prioritaires

³³ Historiquement, la citoyenneté faisait référence à l'exercice du droit de vote, aujourd'hui son expression est élargie lui permettant de s'exprimer dans tous les cadres de la vie quotidienne (résidence, quartier, commune, lieu d'exercice professionnel, association, ...).

³⁴ Zoé Viarmé, animatrice Développement Durable au centre social Carnot de Le Portel, en parallèle ambassadrice Développement Durable pour le CERDD, <http://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/Les-Ambassadeurs-du-Developpement-Durable>



Cette initiative crée un lien de proximité et permet d'engager la discussion sur les thématiques du développement durable. Sur la thématique déchet, la démarche de sensibilisation s'est articulée autour de deux visites de sites : le centre de tri de Saint Martin et le centre d'enfouissement de Dannes.

En parallèle, cet ancrage au sein des quartiers prioritaires a permis l'organisation d'ateliers thématiques à l'échelle communale.

Agir pour la planète

PRODUITS ÉCO !
Des bases du ménage "naturel" à la fabrication de cosmétiques maison, des ateliers pour réaliser des produits économiques et écologiques ! (1 fois/mois)

TOUS AUX JARDINS !

De Septembre à Octobre et de Mars à Juin

Ateliers jardinage pour petits et grands !
Tous les mercredis
10h-11h45 > dans les jardins familiaux de Le Portel (Henriville)
14h-15h45 > dans les jardins de la Médiathèque

De Novembre à Février

Activités "nature" pour les enfants de 6 à 12 ans accompagnés !
Le mercredi
14h-15h45 > "A l'occasion" (vestiaire solidaire)

AUTOUR DES DÉCHETS (SUR DEMANDE) :

- visites du centre de tri des déchets (St Martin) ou du centre d'enfouissement (Dannes)
- atelier "Compostez vos déchets" : fabrication d'un composteur d'appartement
- cafés-tri : pour se mettre à jour sur les consignes de tri sélectif
- opération ramassage de déchets

Vous souhaitez des informations ou avez des projets ?
Contactez Zoé, animatrice développement durable
au 03.21.10.31.10 ou z.warme@centresocial-leportel.fr

Figure 16 : extrait brochure 2020, Espace Carnot, centre-social de Le Portel



En deuxième lieu, certaines actions menées font **évoluer les pratiques** en influant sur les **comportements individuels**. Ces sources de développement individuel favorisent la prise de conscience dans les gestes du quotidien et ont un impact direct sur le reste à vivre des ménages. C'est le pari qui a été engagé par la commune de Roubaix en 2014 via ses familles zéro déchet (Roubaix)³⁵. Des initiatives semblables sont à relever avec les familles à énergie positive sur l'ensemble du territoire intercommunal de la Métropole Européenne de Lille³⁶.

3 BONNES RAISONS DE DEVENIR UNE FAMILLE ZÉRO DÉCHET





Je fais des économies

En consommant mieux et en réduisant le gaspillage, mon quotidien me coûte moins cher. **Résultat, Je gère mieux et j'augmente mon pouvoir d'achat.**



Je préserve ma santé et celle de ma famille

J'apprends à fabriquer moi-même des produits 100% naturels qui sont plus sains et vraiment efficaces ! **Je réduis aussi mon exposition au plastique et aux produits chimiques.**



J'agis concrètement pour la planète

500 kg de déchets annuels par habitant, ce sont les 70 tonnes de ressources naturelles utilisées pour les fabriquer... qui partent aussi à la poubelle ! **En réduisant mes déchets, Je préserve la nature.**






Figure 17 : communication famille zéro déchet, <https://familleszerodechet.fr/>

Sur le quartier prioritaire de Le Portel, les actions menées par le centre social ont conduit à un projet de mise en place d'un système d'échange local (SEL) grâce aux constats des habitants. Celui-ci devrait voir le jour durant l'année 2021 grâce à une Charte en cours de rédaction.

³⁵ Les citoyens Zéro Déchet participants sont accompagnés pendant un an. Des ateliers sont organisés par des professionnels et proposés aux participants (fabriquer ses produits ménagers, compostage, acheter en vrac...).

³⁶ Défi « famille à énergie positive » <https://defis-declics.org/fr/faep-devient-declics/>



Enfin, le dernier niveau consiste à **laisser aux habitants la possibilité de coconstruire** et être à l'initiative des projets de développement durable et de transition communaux.

Ainsi, dans la suite des ateliers de sensibilisation, le centre social de Le Portel a organisé des ateliers de co-construction de jardins et d'espaces verts dont le quartier prioritaire des résidences a pu bénéficier. Tout d'abord, la municipalité a eu la volonté de concerter les habitants sur l'usage futur d'emprises foncières initialement dédiées à des projets de construction immobilière ce qui a donné naissance au « jardin des femmes ».

Cette concertation a notamment reposé sur un diagnostic préalable ayant également permis d'inclure les habitants à une large échelle dans le débat.

Cette concertation a conduit à **une participation active des habitants** à la réalisation de ces espaces via la plantation d'arbres et la fabrication de mobilier urbain.



Figure 18 : co-construction d'actions de renaturation, habitants et enfant du quartier, centre social commune de Le Portel



La démarche Développement Durable menée par Loos en Gohelle repose avant tout sur « **l'empowerment citoyen** »³⁷. La stratégie participative propose ainsi une dimension de responsabilité et d'engagement en allant au-delà du simple recueil de doléances au sein des instances participatives³⁸.

La gouvernance locale propose aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la gestion publique et de prendre part aux processus décisionnels. Cela passe notamment par le programme « fifty-fifty »³⁹ qui offre aux habitants, associations, structures éducatives, ... la possibilité de porter des projets d'amélioration du cadre de vie par des financements communaux. Par exemple, ces initiatives citoyennes ont permis d'installer des panneaux solaires sur la toiture d'une église.



Figure 19 : Loos en Gohelle, ville pilote du développement durable, images <https://www.loos-en-gohelle.fr/>

La commune de Grande Synthe quant à elle déploie un dispositif similaire avec un budget participatif pour faire émerger des projets d'initiative citoyenne (PIC).

³⁷ Le concept d' « empowerment » signifie littéralement « renforcer ou acquérir du pouvoir », il renvoie à des principes, tels que « la capacité des individus et des collectivités à agir pour assurer leur bien-être ou leur droit de participer aux décisions les concernant ».

³⁸ Pour aller plus loin, voir cet article <https://www.horizonspublics.fr/vie-citoyenne/loos-en-gohelle-limplication-citoyenne-au-coeur-de-la-transition-ecologique>

³⁹ <https://www.banquedesterritoires.fr/loos-en-gohelle-amplifie-les-initiatives-citoyennes-grace-au-fifty-fifty> La Banque des Territoires « Loos-en-Gohelle s'est engagée dans la construction d'un territoire qui tente de répondre aux exigences du développement durable. Plus inclusive et plus attractive, un dispositif participatif pour l'initiative citoyenne ouvre la porte à l'innovation : le fifty-fifty ».



Conclusion

Ces dernières décennies ont vu naître une prise de conscience croissante du réchauffement climatique et de ses effets multiples notamment sur le territoire des Hauts de France (exemple de l'intensification des événements dits météo-sensibles tels que l'aléa gonflement retrait des argiles ou des îlots de chaleur). Si bien qu'aujourd'hui, ce phénomène s'invite au-devant des stratégies politiques de tous les échelons : international, national mais aussi régional.

Pourtant le constat reste encore celui d'un hiatus entre des discours prononcés et de réelles prises de décisions à la hauteur de la situation compte tenu de l'ampleur du phénomène. L'actualité de la Convention Citoyenne pour le Climat et le rejet ou la révision de ses mesures en est l'illustration récente (cf. Jean Jouzel).

Il semble pourtant que la politique de la ville et plus particulièrement le renouvellement urbain commencent à prendre la mesure de la transition à engager. Les exemples en sont nombreux, ils viennent à la fois des partenaires financeurs, tels que l'Anru au travers de sa réglementation incarnée par la phase opérationnelle du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, mais aussi de ses accompagnements spécifiques (Programme d'Investissement d'Avenir, Appel à Projet). Des bailleurs sociaux, grâce à des opérations particulières. Ou encore des collectivités territoriales, telles que le Conseil Régional des Hauts de France qui porte une stratégie Troisième Révolution Industrielle afin d'accompagner des projets qui œuvrent pour la transition.

Mais aussi d'initiatives qui placent le développement durable et les transitions au premier plan de l'agenda politique local (cf. Grande-Synthe, Le Portel, Loos-en-Gohelle, ...).

Il reste cependant encore du chemin à parcourir pour bousculer nos modes de faire la ville et réellement « oser la transition » dans ces territoires spécifiques et faire de l'adaptation aux changements climatiques l'élément structurant des projets urbains. Nous espérons que ces échanges proposés par l'IREV contribueront à mobiliser l'ensemble des acteurs sur ce défi essentiel.



Table des illustrations

Figure 1 : ventilation des 100 milliards d'euros issus du plan de relance, la Voix du Nord	3
Figure 2 : cartes et estimations de la montée des eaux dans le Nord et le Pas-de-Calais, Institut de recherches Climate Central	5
Figure 3 : évolution des températures sur la métropole lilloise, rapport ADULM à partir des données météo France.....	5
Figure 4 : le risque retrait-gonflement des argiles, préfecture du Nord, photo, la Voix du Nord.....	6
Figure 5 : l'effet d'îlot de chaleur urbain dans la métropole lilloise présentant un excédent de chaleur du centre-ville par rapport à la périphérie, avec une tendance à la ré-augmentation des températures sur les secteurs type grands ensembles (Roubaix et Tourcoing), rapport ICU AUDLM	7
Figure 6 : synthèse des principales conclusions du rapport d'Oxfam.....	9
Figure 7 : schéma des difficultés quartiers Anru en matière énergétique et environnementale, Anru	12
Figure 8 : PRU de l'îlot des peintres, Grande Synthe, jardins en pieds d'immeuble et bâtiments passifs	13
Figure 9 : plaquette de communication PIA VDI	14
Figure 10 : visuels projetés lors de l'annonce des 27 quartiers retenus au titre de l'AAP quartiers fertiles, 07 décembre 2020.....	15
Figure 11 : référentiel ressource TRI et renouvellement urbain, région des Hauts de France	16
Figure 12 : situation du Bassin Minier	18
Figure 13 : la cité des électriciens Bruay la Buisnière, "d'hier à demain", https://www.citedeselectriciens.fr/fr/la-cite/dhier-demain	20
Figure 14 : ceinture verte Loos en Gohelle, source CD2E	21
Figure 15 : Situation commune de Le Portel et ses deux quartiers prioritaires	22
Figure 16 : extrait brochure 2020, Espace Carnot, centre-social de Le Portel	23
Figure 16 : communication famille zéro déchet, https://familleszerodechet.fr/	24
Figure 16 : co-construction d'actions de renaturation, habitants et enfant du quartier, centre social commune de Le Portel	25
Figure 18 : Loos en Gohelle, ville pilote du développement durable, images https://www.loos-en-gohelle.fr/	26

